

lité des éléments de preuve ferait de nos villes des havres pour les criminels qui se retrouveraient autrement derrière les barreaux. Ce n'est vraiment pas rendre service à la population. Le principe que nous proposons n'est pas comparable à la clause d'irrecevabilité des éléments de preuve en vigueur aux États-Unis et il n'y a pas de raisons de le présenter comme tel.

Je n'ai pas le temps d'aborder d'autres points dont j'aurais voulu parler. Aussi, vais-je me contenter de dire rapidement que le projet constitutionnel n'est pas une mince affaire mais que le temps est venu de s'y attaquer. Ce n'est pas rien en effet, comme les Pères de la Confédération s'en sont rendu compte, que de vouloir doter le Canada d'une constitution véritablement canadienne pour les 100 prochaines années. Par certains aspects, les problèmes que nous connaissons actuellement rappellent ceux que nous avons connus à propos du drapeau canadien et de l'hymne national. Mais qui voudrait aujourd'hui nous priver de l'un ou de l'autre?

Il est temps de rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, notre constitution. Nous devons nous doter d'une charte des droits et libertés et d'une formule d'amendement, et ce, tout de suite.

Des voix: Bravo!

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aujourd'hui en proie à des sentiments mitigés. D'une certaine manière, c'est toujours un plaisir que de participer à un débat historique; pourtant aujourd'hui, j'éprouve aussi un certain sentiment de tristesse. Je me réjouis devant l'occasion rêvée qui nous est offerte de faire quelque chose pour notre constitution, pour enfin mettre en branle concrètement le processus de réforme constitutionnelle.

Par contre, j'éprouve une certaine tristesse en voyant comment le gouvernement a voulu profiter de cette occasion myvée pour satisfaire ses ambitions politiques, ses visions myopes qu'il nourrit vis-à-vis de la réforme constitutionnelle. C'est un geste dangereux car les tentatives du gouvernement à cet égard pourraient bien réduire en pièces les deux matériaux qui ont servi à bâtir notre pays, l'esprit de collaboration et l'esprit de compromis, deux composantes essentielles de la structure fédéraliste du Canada. Il serait difficile de nier que la nature essentielle du Canada repose sur les principes du fédéralisme. Je crois que tout gouvernement d'une fédération devrait comprendre que toute véritable réforme constitutionnelle exige trois préalables essentiels: la collaboration, l'accord et le consensus. Et l'aboutissement normal de ces trois étapes est l'unité.

Il y a lieu de se demander, monsieur l'Orateur, comment ces trois étapes peuvent être franchies. Je crois que c'est assez simple. Nous commençons d'abord par un simple rapatriement, suivi d'une formule de péréquation constitutionnalisées et enfin une formule d'amendement convenue. Il existe donc une solution étonnamment simple; en fait, elle est tellement simple qu'elle a échappé à l'œil vigilant de nos honorables vis-à-vis et aussi à de nombreux députés à ma gauche, mais non à tous.

J'estime pour ma part qu'il est possible d'en arriver à une entente; pas nécessairement l'unanimité, mais sûrement un compromis sur un certain nombre de choses telles que le rapatriement qui est déjà largement accepté; la péréquation que personne ne rejette et une formule d'amendement sur laquelle nous sommes venus bien prêts de nous entendre. Ce

La constitution

serait sûrement une solution fédéraliste logique et certainement conforme à l'esprit fédéraliste canadien.

Le gouvernement ne semble toutefois pas vouloir conserver cet esprit fédéral. Il nous l'a même confirmé le 22 octobre 1980 en votant, de concert avec les néo-démocrates, pour fêter leur nouvelle alliance, contre une motion conservatrice réclamant le rapatriement immédiat avec une formule d'amendement. Cette motion rassemblait un certain consensus et, si elle avait été adoptée, la constitution aurait été adoptée, la constitution aurait été rapatriée. Elle aurait été modifiée au Canada, par des Canadiens, et nous aurions alors été témoins d'une démonstration d'unité prodigieuse dans l'histoire.

Voilà ce que souhaite la majorité des Canadiens. Voilà à quoi souscrivent les provinces, et certainement le parti conservateur. Malheureusement, les libéraux et les néo-démocrates ne sont pas de cet avis. Ils veulent le contraire de la majorité des Canadiens. En fait, d'après les derniers sondages, 60 à 65 p. 100 des Canadiens et 80 p. 100 des provinces ne veulent pas de l'initiative unilatérale du gouvernement.

Les députés d'en face se demandent probablement pourquoi presque toute la nation s'oppose à leur projet. Pour répondre à cette question, je voudrais d'abord en poser une autre, qui se révèle essentielle et qu'il nous faut régler à tout prix. Elle est très simple et la voici: qu'est-ce au juste que le Canada? Oui, la question est simple, mais en même temps, elle est très difficile. Elle est difficile en ce sens que chacun y répondrait probablement différemment.

● (1420)

Pour vous expliquer ma conception du Canada, il me faudrait vous parler des Canadiens en général et de mes amis. Par exemple, il me faudrait vous parler de cet ami agriculteur dans la région de Peace, de mon ami banquier qui habite à l'autre bout du Canada, dans l'Île-du-Prince-Édouard, de mon ami plombier de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, et enfin de mon ami menuisier de Vancouver. Ces gens éloignés les uns des autres par de vastes régions, sont des Canadiens, et ce sont eux qui composent essentiellement le pays. Si je demandais à chacun d'entre eux comment ils voient le Canada, ils me répondraient différemment. Leurs réponses seraient très différentes car ces gens viennent de provinces et de régions différentes. Ils ont des modes de vie différents. Ils sont issus de souches économiques différentes et ont différents objectifs dans la vie. Ils ont également différentes conceptions du Canada.

Pourtant, si nous devons les rassembler tous dans une seule et même pièce, nous leur trouverions un solide dénominateur commun. Ils seraient liés par une solidarité, une camaraderie née du fait qu'ils sont tous citoyens d'un des pays probablement les plus extraordinaires au monde. Les gens se sentent solidaires même s'ils vivent à des milliers de milles les uns des autres. Ils savent qu'ils vivent dans un pays où les gens ont toujours été prêts à faire cause commune, à collaborer et à aider ceux de leurs concitoyens qui sont dans le besoin, qu'ils habitent la porte d'à côté ou qu'ils vivent à des milliers de milles. Ils vivent dans un pays où le consensus a toujours été et est toujours un mode de vie. Cet esprit d'entente a permis à ces amis dont je viens de parler, le banquier, l'agriculteur, le plombier et le menuisier, de se serrer les coudes, même si les buts qu'ils poursuivaient et les rêves qu'ils nourrissaient étaient quelque peu différents.